

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2127

2 septembre 2008

### SOMMAIRE

Aggmore Kaufmann Ventures S.à r.l. ....	102087	LaSalle German Income and Growth 2 Lu-	
Baypower S.à r.l. ....	102075	xembourg S.à r.l. ....	102061
Bechtel Enterprises Energy S.à r.l. ....	102058	LaSalle German Income and Growth Lu-	
CAMCA Assurance S.A. ....	102050	xembourg S.à r.l. ....	102061
Candle LuxCo 2 S.à r.l. ....	102087	Lion/Rally Lux 1 ....	102056
Carrelages Jean Feitler S.à r.l. ....	102074	Lion/Rally Lux 2 ....	102057
China Solar Photovoltaic S.A. ....	102053	Lion/Rally Lux 3 ....	102057
Cobalt Waterline S.à r.l. ....	102087	LRI Landesbank Rheinland-Pfalz Interna-	
Concept s.à r.l. ....	102085	tional S.A. ....	102096
Crédit Agricole Israël Venture Sélection 1		Maison Steffen Dudelage S.à r.l. ....	102060
S.C.A. ....	102062	Mala S.A. ....	102059
Crédit Agricole Israël Venture Sélection 1		Materials Technics S.A. ....	102086
S.C.A. SICAR ....	102062	Oxford Investments S.A. ....	102086
Decotra S.à r.l. ....	102073	Partnership Trust S.A. ....	102056
DLJ Mojito Luxco 2 GP ....	102086	Pradera Holdco S.A. ....	102052
ENR Participations S.à r.l. ....	102085	Quinlan Private Dacia Client Holdings S.à	
Espace One ....	102088	r.l. ....	102088
Eti International S.A. ....	102053	Salon CLAUDE S.à.r.l. ....	102083
FS Invest S.à r.l. ....	102083	Selmolux s.à.r.l. ....	102084
Garage Weis-Schon S.à r.l. ....	102074	Shell Finance Luxembourg ....	102085
Gecomad S.à r.l. ....	102088	Sireo Immobilienfonds No. 4 Paris IV S.à	
Geosite S Sàrl ....	102075	r.l. ....	102075
Gigalux S.A. ....	102057	Starking S.A. ....	102060
GLL AMB Generali City22 S.à r.l. ....	102062	Steffen Finance SA ....	102059
GLL AMB Generali Lille S.à r.l. ....	102062	Steffen Salaisons S.A. ....	102073
Goldmarsh Enterprises Limited ....	102051	Taufin International S.A. ....	102059
Graphisterie Générale ....	102058	Vicaro S.A. ....	102060
Great Leisure Group S.A. ....	102073	Vodafone Broadview S.à r.l. ....	102051
HCA Switzerland GmbH ....	102072	Woodbridge International Holdings S.A.	
HCA Switzerland GmbH ....	102072	.....	102088
Héron S.A. ....	102050	WPP Luxembourg Gamma Sàrl ....	102052
Hostellerie de Weiswampach S.à.r.l. ....	102074	WPP Luxembourg IH 2001 Holdings, S.à	
IMMOBILIERE Henri WEISS s.à.r.l. ....	102075	r.l. ....	102056
Immo Echternach s.à.r.l. ....	102084	WPP Luxembourg Theta Sàrl ....	102051
Immo Foire S.A. ....	102058	WPP Luxembourg US Holdings S.à r.l. ....	102052
Kurt Constructions S.A. ....	102061	WPP Union Square S.à r.l. ....	102050
		Zimmer Investment Luxembourg S.à r.l.	
		.....	102074

**WPP Union Square S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 40.245.250,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 123.911.

Il est à noter que Marc Feider, gérant de la Société, a pour nouvelle adresse professionnelle le 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR EXTRAIT

*WPP Union Square S.à r.l.*

Signatures

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008102161/5499/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT03095. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

**CAMCA Assurance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 32, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 58.149.

Par résolutions signées en date du 15 mai 2008, le conseil d'administration a décidé:

- d'accepter la démission de Jacques Chaise, avec adresse au 56-58, avenue André Malraux, 57000 Metz, France, de son poste d'administrateur, avec effet immédiat.

- de nommer François Thibault, avec adresse au 8, allée des Collèges, 18000 Bourges, France, au poste de président du conseil d'administration, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008102164/581/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12830. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

**Héron S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 97.072.

*Extrait des résolutions adoptées en date du 18 juillet 2008, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société*

- La démission de Maître Christophe ANTINORI, avec effet au 18 juillet 2008, de son mandat d'Administrateur de la société a été acceptée.

- Monsieur Thierry TRIBOULOT, employé privé, né à Villers-Semeuse (France), le 2 avril 1973, résidant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, a été nommé administrateur de la Société avec effet au 18 juillet 2008 jusqu'au 14 novembre 2009 a été acceptée.

- Le siège social de la société est transféré du 30, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

Pour publication et réquisition

HERON S.A

Signature

UN MANDATAIRE

Référence de publication: 2008102898/1211/21.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT03642. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080118618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

**WPP Luxembourg Theta Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 220.715.125,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 79.019.

Il est à noter que Marc Feider, gérant de la Société, a pour nouvelle adresse professionnelle le 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR EXTRAIT

WPP Luxembourg Theta S.à r.l.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2008102165/5499/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT03096. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

**Goldmarsh Enterprises Limited, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 397.732,61.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 128.062.

Par résolution prise en date du 26 juin 2008, l'associé unique a décidé de nommer PricewaterhouseCoopers Dublin, avec siège social à One Spencer Dock, North Wall Quay, Dublin 1, Irlande, au mandat de commissaire, en lieu et place de Ernst & Young of Harcourt Centre, avec siège social à Harcourt Street, Dublin, Irlande avec effet au 16 mars 2007 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008102166/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12828. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

**Vodafone Broadview S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 125.883.

En date du 16 juillet 2008, l'associé unique de Vodafone Broadview S.à r.l. a décidé avec effet à partir du 16 juillet 2008:

- d'accepter la démission de M. Jan de Geus, avec adresse au Vodafone House, the Connection, Newbury, Berkshire, RG14 2FN, Grande-Bretagne, en tant que gérant de la société,

- d'accepter la démission de M. Marinus Minderhoud, avec adresse au 72, Langeweg, 2371 EJ Roelofarendsveen, Pays-Bas, en tant que gérant de la société,

- de nommer M. David Robert Smithwhite, avec adresse à l'Edison House, the Connection, Newbury, Berkshire, RG14 2FN, Grande-Bretagne, en tant que gérant de la société,

- de nommer M. Detlef Schultz, avec adresse au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que gérant de la société.

Luxembourg, le 17 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008103403/1964/20.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10705. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080119893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

**WPP Luxembourg US Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 2.496.371.300,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.  
R.C.S. Luxembourg B 106.208.

Il est à noter que Marc Feider, gérant de la Société, a pour nouvelle adresse professionnelle le 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR EXTRAIT

*WPP Luxembourg US Holdings S.à r.l.*

Signatures

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008102176/5499/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT03100. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

**WPP Luxembourg Gamma Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 5.134.898.520,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.  
R.C.S. Luxembourg B 79.018.

Il est à noter que Marc Feider, gérant de la Société, a pour nouvelle adresse professionnelle le 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR EXTRAIT

*WPP Luxembourg Gamma S.à r.l.*

Signatures

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008102179/5499/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT03102. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

**Pradera Holdco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 86.621.

Par décision de l'assemblée générale annuelle du 16 juillet 2008 les mandats des Administrateurs Mme Supreetee SADDUL, 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, MM. Colin CAMPBELL, Bishopsgate 146, GB-EC2M 4 JX, Londres, Roberto LIMETTI, Largo Donegani 3, I-20121 Milan, Italie et Jaime NAVARRO SANCHEZ, 40, C/Arrando, E-28010 Madrid, ainsi que ceux du Commissaire aux comptes FIDUCIAIRE PROBITAS et du Réviseur Indépendant DELOITTE S.A. ont été renouvelés pour la durée d'un an, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009, approuvant les comptes annuels de 2008.

Luxembourg, le 24 juillet 2008.

*Pour PRADERA HOLDCO S.A., société anonyme*

Experta Luxembourg, société anonyme

Catherine Day-Royemans / Liette Heck

*Vice-President / -*

Référence de publication: 2008103476/1017/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01335. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080119692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

**China Solar Photovoltaic S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 139.925.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 août 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008102180/239/12.

(080117351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

**Eti International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 140.813.

## STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-et-un juillet.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1) La société Crawford Universal Inc S.A. ayant son siège social à Mossfon Building, Second Floor, East 54th Street, P.O. Box 0832-0886 W.T.C., Panama City, Republic of Panama.

2) La société Financial Planning and Development Holding S.A., ayant son siège social à 38, avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg.

Tous deux sont ici représentés par Madame Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui. Lequel comparant, agissant ès- dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les fondateurs ont déclaré constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, siège, objet, durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci- après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: «ETI INTERNATIONAL S.A.».

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières, ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la mise en valeur de ces participations, la prestation de services à filiales.

La société a pour objet également l'acquisition de tous titres, valeurs mobilières et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières, tant mobilières qu'immobilières, en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

**Titre II. - Capital social, actions**

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux nouvelles actions seront les mêmes que ceux dont jouissent les anciennes actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

### **Titre III.- Administration, surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années, sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procédera à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 8.** Le conseil d'administration peut désigner son président. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière et le premier président du conseil d'administration peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires.

**Art. 9.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 10.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires actionnaires ou non. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années et sont rééligibles et révocables à tout moment.

### **Titre IV. - Année sociale - Assemblées générales**

**Art. 11.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

**Art. 12.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois de mai à 18.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 13.** Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 14.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites pour les conformer aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la durée fixée pour la réunion. Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non. Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 15.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Les modifications statutaires ne pourront être décidées qu'à l'unanimité des voix.

### Titre V. - Généralités

**Art. 16.** Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2008.

#### *Souscription - libération*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1. Crawford Universal Inc., prédésignée, Trois cents actions . . . . .	300
2. Financial Planning and Development Holding S.A., prédésignée, Dix actions . . . . .	10
<b>Total: Trois cent dix actions . . . . .</b>	<b>310</b>

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100 % (cent pour cent), de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ 1.700 Euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs pour la durée de six ans:

- 1) M. Latif TALEB, demeurant professionnellement quartier Mafanco, BP5675, Conakry, République de Guinée.
- 2) M. Guy FEITE, demeurant professionnellement au 38, avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg.
- 3) M. Sébastien VACHON, demeurant professionnellement au 38, avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg.

Monsieur Latif TALEB, prénommé, a été nommé comme administrateur délégué de la société et pourra engager, en toutes circonstances, la société par sa signature individuelle.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée nomme comme commissaire aux comptes pour la durée de six ans: La société European Management Fiduciary S.A., 38, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

#### *Troisième résolution*

L'adresse de la société est fixée au 38, avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 juillet 2008. Relation: LAC/2008/30978. — Reçu à 0,5 %: cent cinquante cinq euros (155 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 30 JUILLET 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008104776/211/150.

(080120908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2008.

---

**Lion/Rally Lux 1, Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 139.056.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 août 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008102182/239/12.

(080117370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

---

**WPP Luxembourg IH 2001 Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 667.815.000,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 108.527.

Il est à noter que Marc Feider, gérant de la Société, a pour nouvelle adresse professionnelle le 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR EXTRAIT

WPP Luxembourg IH 2001 Holdings S.à r.l.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2008102183/5499/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT03107. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

---

**Partnership Trust S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 11.156.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 21 juillet 2008*

1. Monsieur Cornelius Martin BECHTEL a démissionné de son mandat d'administrateur.
2. Monsieur Tobias RIETMANN, administrateur de sociétés, né à St. Gallen SG (Suisse), le 13 avril 1970, demeurant à CH-8422 Pfungen, 70, Multbergstrasse, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.
3. Monsieur David GARRIDO a été reconduit dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.
4. Monsieur Frédéric GANS a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.
5. La société anonyme PKF WIRTSCHAFTSPRÜFUNG AG a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.



Luxembourg, le 21/07/2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PARTNERSHIP TRUST S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008102659/29/25.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2008, réf. LSO-CT01081. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080118653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2008.

---

**Lion/Rally Lux 3, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 139.054.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 août 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008102184/239/12.

(080117379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

---

**Lion/Rally Lux 2, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 139.055.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 août 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008102186/239/12.

(080117389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

---

**Gigalux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 76.461.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 30 juin 2008*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide délire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2008 comme suit:

*Conseil d'administration:*

MM. Luca Checchinato, né le 6 décembre 1960 à San Bellino (Italie), demeurant au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, président;

Dominique Audia, né le 16 mars 1965 à Metz (France), demeurant au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Luca Antognoni, né le 13 juillet 1978 à Fano (Italie), demeurant au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Mmes Manuela D'Amore, née le 4 mars 1972 à Rome (Italie), demeurant au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Elisiana Pedone, née le 30 avril 1982 à Trani (Italie), demeurant au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

ComCo SA, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
GIGALUX S.A., Société Anonyme  
Signature / Signature  
Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2008103643/24/30.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2008, réf. LSO-CT05189. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080119397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

---

**Graphisterie Générale, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8410 Steinfort, 12, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 117.039.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/08/08.

Signature.

Référence de publication: 2008102190/619/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT02943. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

---

**Immo Foire S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.782.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1<sup>er</sup> juillet 2008, acte n°363 par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX  
Notaire

Référence de publication: 2008102191/208/13.

(080117605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

---

**Bechtel Enterprises Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 80.042.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 23 juillet 2008*

1. Le siège social a été transféré de L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

2. Monsieur John MALARKEY a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec pouvoir de signature A.

3. Monsieur Michaël REARDON a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec pouvoir de signature A.

4. Monsieur Gary ZIEROTH a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec pouvoir de signature A.

5. La société anonyme LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec pouvoir de signature B.

6. Le nombre de gérants a été diminué de 6 (six) à 4 (quatre).

7. Monsieur Gérard BIRCHEN, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant de la Société avec pouvoir de signature B pour une durée indéterminée.

8. Monsieur Sinan SAR, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 juin 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant de la Société avec pouvoir de signature B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 30/07/2008.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour *BECHTEL ENTERPRISES ENERGY S.à r.l.*  
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2008103566/29/29.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT03966. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080119492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

**Mala S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5741 Filsdorf, 3, Kaabesbiërg.  
R.C.S. Luxembourg B 135.539.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 07 août 2008.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2008102193/201/12.

(080118062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

**Steffen Finance SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-8410 Steinfort, 8, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 81.787.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/08/08.

Signature.

Référence de publication: 2008102194/619/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT02854. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

**Taufin International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 52.951.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 30 juin 2008*

*Résolutions*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2008 comme suit:

*Conseil d'administration:*

- MM. Luca Checchinato, né le 06.12.1960 à San Bellino (RO) Italie, demeurant au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, président;  
Jonathan Lepage, né le 27.08.1975 à Namur (Belgique), demeurant au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;  
Maurizio Terenzi, né le 11.01.1945 à Rome (Italie), demeurant Via Sudafrica 20, I-00144 Rome (Italie), administrateur;  
Emilio Martinenghi, né le 31.07.1958 à Gerra Verzasca (Suisse), demeurant Via Montarello 6, CH-6944 Cureglia (Suisse), administrateur;  
Mme Cristobalina Moron, née le 21.11.1968 à Florange (France), demeurant au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

*Commissaire aux comptes:*

ComCo S.A., 5 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*TAUFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme*

Signature / Signature

*Un administrateur / Un administrateur*

Référence de publication: 2008103773/24/30.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2008, réf. LSO-CT04501. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080119207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

---

**Starking S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 103.805.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 05 août 2008.

Henri BECK

*Notaire*

Référence de publication: 2008102195/201/12.

(080118063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

---

**Maison Steffen Dudelage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3590 Dudelage, 39, place de l'Hôtel de Ville.

R.C.S. Luxembourg B 81.774.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/08/08.

Signature.

Référence de publication: 2008102201/619/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT02830. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

---

**Vicaro S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9147 Erpeldange, 2A, beim Dreieck.

R.C.S. Luxembourg B 93.101.

*Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 27. Juni 2008*

Es wurde einstimmig beschlossen,

1) Mit Wirkung zum 29. Februar 2008, den Rücktritt von Herrn Simon BOSKIN, Privatangestellter, mit beruflicher Anschrift in L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 61, als Kommissar anzunehmen.

2) Mit Wirkung zum 29. Februar 2008, Frau Birgit TERREN, Privatangestellte, mit beruflicher Anschrift in L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 61, zum neuen Kommissar zu ernennen.

Das Mandat des Kommissars endet mit der Ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2013.

3) Die Mandate der im Amt befindlichen Verwaltungsratsmitglieder, rückwirkend zum 18. Juni 2008, zu verlängern und zwar:

- Herr Patrick PETERS, Kaufmann, wohnhaft in B-3600 Genk, Steeneikstraat 39, Verwaltungsratsmitglied, Delegierter des Verwaltungsrates und Präsident des Verwaltungsrates;

- FN HERMES S.A., Aktiengesellschaft, mit Sitz in L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 61, hier vertreten durch ihren ständigen Vertreter, Herr Erwin SCHRÖDER, mit beruflicher Anschrift in L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 61, Verwaltungsratsmitglied;

- Frau Sylvia KAVSE, Privatangestellte, wohnhaft in B-3600 Genk, Steeneikstraat 39, Verwaltungsratsmitglied.

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder enden mit der Ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2013.

Zwecks Einregistrierung und Hinterlegung beim Handelsregister und Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

102061

Weiswampach, den 1. August 2008.  
Für VICARO S.A., Aktiengesellschaft  
FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2008104902/667/30.

Enregistré à Diekirch, le 5 août 2008, réf. DSO-CT00025. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080120647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2008.

---

**LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.032.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 août 2008.

Jean-Joseph WAGNER  
Notaire

Référence de publication: 2008102203/239/12.

(080117452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

---

**LaSalle German Income and Growth Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 118.529.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 août 2008.

Jean-Joseph WAGNER  
Notaire

Référence de publication: 2008102204/239/12.

(080117459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

---

**Kurt Constructions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8140 Bridel, 106, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 79.802.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "KURT CONSTRUCTIONS S.A.", établie et ayant son siège social à L-8140 Bridel, 106, rue de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 79802, (ci-après la "Société"), tenue en date du 24 juillet 2008:

1. que les démissions suivantes ont été acceptées:

- la démission de Monsieur Robert FRANK de sa fonction d'administrateur et d'administrateur-délégué de la Société;
- la démission de Madame Huguette KURT de sa fonction d'administrateur de la Société;
- la démission de Monsieur Claude JOHANN de sa fonction d'administrateur de la Société.

2. que les personnes suivantes ont été nommées aux fonctions d'administrateurs, leurs mandats prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014:

- a) Monsieur Flavio BECCA, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 18 juin 1962, demeurant professionnellement à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser;
- b) Monsieur Claude JOHANN, ingénieur diplômé, né à Dudelange, le 17 juin 1960, demeurant à L-6585 Steinheim, 11, route d'Echternach;
- c) Monsieur Daniel GILLARD, administrateur de société, né à Malmédy, (Belgique), le 15 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser.

Luxembourg, le 24 juillet 2008.  
Pour avis sincère et conforme  
Pour la Société  
Christian DOSTERT

Référence de publication: 2008105202/231/30.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05708. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080120600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2008.

---

**GLL AMB Generali City22 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. GLL AMB Generali Lille S.à r.l.).**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 128.989.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 août 2008.  
Jean-Joseph WAGNER  
Notaire

Référence de publication: 2008102205/239/13.

(080117436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

---

**Crédit Agricole Israël Venture Sélection 1 S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la  
forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque,  
(anc. Crédit Agricole Israël Venture Sélection 1 S.C.A.).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 139.632.

L'an deux mille huit, le vingt-cinq juillet,  
Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Crédit Agricole Israël Venture Sélection 1 S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139632, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1708 du 11 juillet 2008 (la Société).

L'Assemblée est présidée par M. François Lecointe, gérant de Crédit Agricole Private Equity Luxembourg S.à r.l., demeurant professionnellement au 100, boulevard du Montparnasse, F-75014 Paris (France).

Le président (le Président) nomme secrétaire Mlle Laure Mersch, avocat à la Cour, demeurant professionnellement 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur M. David Louis, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1) Modification de l'objet social de la Société afin de la mettre en conformité avec le statut de société d'investissement en capital à risque, conformément à la loi du 15 juin 2004 sur les sociétés d'investissement en capital à risque (la Loi SICAR) et de remplacer le texte actuel par le suivant:

«L'objet de la Société est le placement des fonds dont elle dispose, directement ou indirectement, en valeurs représentatives de capital à risque, au sens le plus large autorisé par l'article 1<sup>er</sup> de la Loi SICAR.

La Société peut également investir les fonds dont elle dispose en tout autre actif autorisé par la Loi SICAR et compatible avec son objet.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission d'actions, d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris, sans limitation, ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, accorder ou créer de toute autre manière des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou les

obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

Par ailleurs, la Société pourra prendre toute mesure et réaliser toute opération qu'elle jugera utile au développement et à l'accomplissement de son objet au sens le plus large autorisé par la Loi SICAR.»;

2) Modification de la dénomination de la Société de «Crédit Agricole Israël Venture Sélection 1 S.C.A.» en «Crédit Agricole Israël Venture Sélection 1 S.C.A. SICAR»;

3) Acceptation de la démission de tous les membres du conseil de surveillance;

4) Décharge de tous les membres du conseil de surveillance;

5) Refonte corrélative des statuts de la Société; et

6) Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'Assemblée, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

III. Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront aussi annexées au présent acte.

IV. L'intégralité du capital social étant représentée de sorte que l'Assemblée est constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les points portés l'ordre du jour.

Après discussion, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'objet social de la Société afin de la mettre en conformité avec le statut d'une société d'investissement en capital à risque, conformément à la Loi SICAR, sans discontinuité de son existence légale et de remplacer le texte actuel par le suivant:

«L'objet de la Société est le placement des fonds dont elle dispose, directement ou indirectement, en valeurs représentatives de capital à risque, au sens le plus large autorisé par l'article 1<sup>er</sup> de la Loi SICAR.

La Société peut également investir les fonds dont elle dispose en tout autre actif autorisé par la Loi SICAR et compatible avec son objet.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission d'actions, d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris, sans limitation, ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, accorder ou créer de toute autre manière des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou les obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

Par ailleurs, la Société pourra prendre toute mesure et réaliser toute opération qu'elle jugera utile au développement et à l'accomplissement de son objet au sens le plus large autorisé par la Loi SICAR.»

Le capital social et les réserves restent inchangés, ainsi que chaque élément de l'actif et du passif, amortissement, appréciation, dépréciation.

La société en commandite par actions ayant le statut d'une société d'investissement en capital à risque continuera à maintenir les comptes tenus par la société en commandite par actions.

#### *Deuxième résolution*

Suite au changement de la forme sociale de la Société, l'Assemblée décide de modifier la dénomination de la Société de «Crédit Agricole Israël Venture Sélection 1 S.C.A.» en «Crédit Agricole Israël Venture Sélection 1 S.C.A. SICAR».

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Philippe Trolez, Mademoiselle Anne-Claire Pouvreau et Madame Karine Gras de leur mandat de membre du conseil de surveillance de la Société.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide d'accorder décharge à Monsieur Philippe Trolez, Mademoiselle Anne-Claire Pouvreau et Madame Karine Gras, pour tous les actes accomplis en vertu de leur mandat membre du conseil de surveillance de la Société.

#### *Cinquième résolution*

En conséquence de l'adoption des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier les statuts de la Société, lesquels auront désormais la teneur suivante:

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination et forme.**

1.1. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société en commandite par actions sous la dénomination de «Crédit Agricole Israël Venture Sélection 1 S.C.A.



SICAR» (la Société), qui sera gouvernée par la loi du 15 juin 2004 sur les sociétés d'investissement en capital à risque (la Loi SICAR) ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

1.2. Tous les documents dressés par la Société et destinés à des tiers, comme par exemple les lettres, les factures ou publications, doivent contenir la dénomination sociale de la Société suivie de la mention «société d'investissement en capital à risque sous la forme de société en commandite par actions», l'adresse du siège social de la Société et les initiales R.C.S Luxembourg suivi du numéro sous lequel la Société est immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés.

#### **Art. 2. Siège Social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2. La Société peut établir, par décision de Crédit Agricole Private Equity Luxembourg (le Gérant), des succursales, ou d'autres bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

2.3. Au cas où le Gérant estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger surviennent ou paraissent imminents, le siège social de la Société pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet Social.**

3.1. L'objet de la Société est le placement des fonds dont elle dispose, directement ou indirectement, en valeurs représentatives de capital à risque, au sens le plus large autorisé par l'article 1<sup>er</sup> de la Loi SICAR.

3.2. La Société peut également investir les fonds dont elle dispose en tout autre actif autorisé par la Loi SICAR et compatible avec son objet.

3.3. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission d'actions, d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris, sans limitation, ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, accorder ou créer de toute autre manière des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou les obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.4. Par ailleurs, la Société pourra prendre toute mesure et réaliser toute opération qu'elle jugera utile au développement et à l'accomplissement de son objet au sens le plus large autorisé par la Loi SICAR.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est constituée pour une durée limitée de douze (12) ans à compter de la date de sa conversion. La durée de la Société pourra être prorogée pour trois (3) périodes successives qui sont en principe d'un (1) an chacune sur décision extraordinaire des actionnaires.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la déchéance des droits civils, incapacité, faillite ou tout autre événement similaire affectant un de ses actionnaires.

#### **Art. 5. Responsabilité.**

5.1. Le Gérant est solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées au moyen des actifs de la Société.

5.2. Les porteurs d'actions de commanditaires s'abstiendront d'agir au nom de la Société de quelque manière ou en quelque capacité que ce soit, si ce n'est en exerçant leurs droits d'actionnaires lors des assemblées générales, et ne seront engagés que dans la limite de leurs apports à la Société.

**Art. 6. Détermination des objectifs d'investissement.** Le Gérant détermine les objectifs d'investissement de la Société ainsi que les lignes de conduite à suivre dans la gestion et la conduite des affaires de la Société, tels que prévu par le prospectus de la Société (le Règlement) et conformément aux lois et règlements applicables.

#### **Art. 7. Capital Social.**

7.1. Le capital social de la Société sera représenté par des actions (les Actions) ayant une valeur nominale de cent dollars US (USD 100.-) chacune, souscrites et émises conformément aux termes et conditions du Règlement. En cas de souscription aux Actions par apport en nature, la Société devra faire préparer un rapport d'évaluation de l'apport en nature par son réviseur d'entreprises. Ce rapport pourra être consulté par les Actionnaires au siège social de la Société. Les coûts impliqués par l'apport en nature seront entièrement supportés par le contributeur. Le capital minimum de la Société, qui doit être atteint dans un délai de douze (12) mois à partir de la date d'agrément de la Société en tant que société d'investissement en capital à risque (SICAR), est d'un million d'euros (EUR 1.000.000.-). La Société est une SICAR de type fermé avec un capital fixe. La Société a un capital autorisé égal à soixante millions de dollars US (USD 60.000.000.-).

7.2. Le capital social de la Société est représenté par les trois classes (les «Classes») d'Actions suivantes:

(i) «Actions A»: une classe d'Actions souscrites et/ou détenues par les actionnaires commanditaires de la Société dans les conditions prévues dans le Règlement, (les Actionnaires A);

(ii) «Actions B»: une classe d'Actions souscrites et/ou détenues par le Gérant et toute autre personne désignée par le Gérant (les Actionnaires B), dans les conditions prévues dans le Règlement; et

(iii) «Action C»: L'Action souscrite lors de la constitution de la Société par le Gérant en tant qu'associé gérant commandité de la Société ainsi que toute action éventuellement émise ultérieurement et dont la souscription sera réservée au Gérant en tant qu'associé gérant commandité de la Société.

7.3. Le Gérant peut émettre des classes d'Actions supplémentaires conformément aux dispositions et sous réserve des conditions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la Loi).

7.4. La Société est convertie en SICAR le 25 juillet 2008 qui est défini comme le «jour de Conversion» avec un capital social fixé à cinquante mille dollars US (USD 50.000.-), souscrit par le Gérant, par les Actionnaires A, et composé de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (499) Actions A d'une valeur initiale de cent dollars US(USD 100.-) chacune, libérées à hauteur de 5% au minimum de leur valeur nominale et d'une (1) Action C d'une valeur nominale de cent dollars US (USD 100.-) entièrement libérée.

7.5. Le Gérant aura la capacité d'admettre, dans les limites du capital autorisé, à toute date pendant la Période de Souscription de nouveaux actionnaires à son entière discrétion et sans qu'aucune priorité de souscription ne soit accordée aux actionnaires existants.

7.6. La souscription, l'émission et la libération des Actions obéiront aux règles et modalités prévues dans le Règlement.

#### **Art. 8. Actions.**

8.1. Les Actions de la Société sont réservées exclusivement aux investisseurs institutionnels, aux investisseurs professionnels ou à tout autre investisseur (i) ayant déclaré par écrit son adhésion au statut d'investisseur averti et (ii) investissant un minimum de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000.-) dans la Société, ou (iii) bénéficiant d'une appréciation, de la part d'un établissement de crédit, d'un autre professionnel du secteur financier soumis à des règles de conduite au sens de l'article II de la Directive 93/22/CEE, ou d'une société de gestion au sens de la Directive 2001/107/CE certifiant son expertise, son expérience et sa connaissance pour apprécier de manière adéquate un placement en capital à risque (un Investisseur Averti). Cette restriction n'est pas applicable au Gérant qui peut détenir, en tant qu'associé gérant commandité de la Société, une action de commandité sans pour autant faire partie de l'une de ces catégories.

8.2. La Société pourra faire obstacle à la détention d'Actions de la Société par toute personne ne répondant pas ou ne répondant plus aux conditions de l'Investisseur Averti. A cet effet, la Société:

(i) refusera l'émission d'Actions et l'inscription du transfert d'Actions lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété de l'Action à toute personne ne répondant pas aux conditions de l'Investisseur Averti; ou

(ii) procédera au rachat forcé de tout ou partie des Actions s'il apparaît qu'un actionnaire ne répondait pas ou plus aux conditions de l'Investisseur Averti.

8.3. Toutes les Actions seront émises sous forme nominative.

8.4. La propriété de l'Action nominative s'établit par une inscription dans le registre des actionnaires de la Société (le Registre). Les certificats d'Actions nominatives peuvent être délivrés à la discrétion du Gérant et doivent être signés par le Gérant. Cette signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe. Dans l'hypothèse où des certificats d'Actions sont émis, si un actionnaire souhaite que plusieurs certificats d'Actions lui soient délivrés pour ses Actions, le coût y afférent peut être mis à la charge de cet actionnaire.

8.5. Le Registre est tenu par l'Agent de Transfert et du Registre (tel que défini dans le Règlement) ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par le Gérant au nom de la Société, et ce Registre contient le nom de chaque actionnaire, sa résidence fiscale, son siège social ou son domicile élu tel qu'indiqué à la Société, le nombre et la Classe d'Actions qu'il détient, le montant payé pour chaque Action ainsi que des références bancaires et tout mouvement concernant ces Actions. Les actionnaires doivent indiquer à la Société l'adresse à laquelle toutes les notifications concernant la Société devront être envoyées. Cette adresse devra être indiquée dans le Registre. Les actionnaires peuvent, à tout moment, changer l'adresse indiquée dans le Registre par voie de notification écrite envoyée au siège social de la Société ou à toute autre adresse indiquée par la Société. Tant qu'aucune communication contraire n'aura été reçue par la Société, l'information contenue dans le Registre sera considérée comme exacte et à jour et il sera notamment possible d'utiliser les adresses inscrites pour l'envoi des communications et informations et les références bancaires inscrites pour l'accomplissement de tout paiement.

8.6. Lorsqu'un actionnaire est en mesure d'apporter la preuve à la Société que son certificat d'Action a été égaré, perdu, volé ou détruit, un duplicata peut être émis à sa demande, aux conditions que le Gérant peut déterminer sous réserve des dispositions de la loi applicable. Dès l'émission du nouveau certificat d'Action sur lequel il doit être mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat d'Action original à la place duquel le nouveau a été émis n'aura plus aucune valeur. Les certificats d'Actions sérieusement endommagés peuvent être échangés par le Gérant. Ces certificats sérieusement endommagés seront remis au Gérant et immédiatement annulés. Le Gérant peut, de manière discrétionnaire, demander à l'actionnaire le coût d'un duplicata ou d'un nouveau certificat, ainsi que toutes les dépenses raisonnables encourues par la Société en relation avec l'émission de certificats et l'inscription au Registre, ou avec l'annulation de l'ancien certificat.

8.7. Chaque Action donne droit à une voix à chaque assemblée des actionnaires ainsi que, pour chaque Classe d'Action, aux assemblées distinctes des actionnaires de chacune des Classes d'Actions.

8.8. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si la propriété de une ou de plusieurs Action(s) est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur cette (ces) Action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la (les) Action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à cette (ces) Action(s).

8.9. Chaque porteur d'Actions (autres que le(s) porteur(s) de/des Action(s) de Commandité) aura au préalable accepté et signé un Bulletin de Souscription (tel que défini dans le Règlement).

## **Art. 9. Transfert d'Actions.**

### **9.1. Cessibilité**

9.1.1. Toute vente, cession, transfert (y compris donation), échange, apport, nantissement, charge, convention de croupier, affectation en sûreté, ou transmission universelle de patrimoine, sous quelque forme que ce soit, par un actionnaire (une Cession) de tout ou partie de ses Actions s'effectue conformément à la Loi et aux Statuts.

9.1.2. Toute Cession d'Actions effectuée en violation des dispositions du présent article g est nulle et inopposable à la Société ainsi qu'aux actionnaires. La Cession nulle et inopposable n'est pas enregistrée dans le Registre et, jusqu'à régularisation éventuelle, tous les droits et obligations attachés aux Actions sont exercés et exécutés par le cédant titulaire des Actions concernées, sans préjudice de sa responsabilité éventuelle à l'égard de la Société ou des autres actionnaires.

### **9.2. Cession de l'Action C**

9.2.1. La (ou les) Action(s) de Commandité détenue(s) par le Gérant ne peut(vent) faire l'objet d'une Cession qu'avec l'accord de l'assemblée générale des actionnaires conformément aux conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des présents Statuts, telles que prévues à l'article 28 ci-dessous. Cependant, le Gérant peut, à ses frais, procéder à la Cession de sa (ou ses) Action(s) de Commandité à une ou plusieurs de ses Affiliés (tel que défini dans le Règlement) sans l'accord des actionnaires, conformément à la loi applicable sous réserve de l'accord préalable de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la CSSF).

9.2.2. Dans l'hypothèse d'une Cession de(s) l'Action(s) de Commandité, le cessionnaire ou le bénéficiaire de la Cession sera substitué à sa place et admis au sein de la Société en tant que Gérant de la Société conformément à la loi applicable et sous réserve de l'accord préalable de la CSSF. Immédiatement après, le gérant remplaçant est autorisé par les présents Statuts à poursuivre les affaires de la Société.

### **9.3 Cession d'Actions A et B**

#### **9.3.1. Notification de la Cession**

9.3.1.1. Tout actionnaire envisageant la Cession d'Actions A ou B (un Projet de Cession) à un autre actionnaire ou à un tiers doit notifier ce Projet de Cession au Gérant par lettre recommandée avec avis de réception (la Notification de Cession).

9.3.1.2. La Notification de Cession doit comporter les éléments suivants pour pouvoir être prise en compte au titre des dispositions du présent article 9:

- (i) le nombre d'Actions A ou B dont la Cession est envisagée (les Actions Cédées),
- (ii) le prix et les conditions précises (mode de paiement, date, etc.) auquel le cessionnaire (le Cessionnaire) propose d'acquérir les Actions Cédées, et
- (iii) la dénomination, l'adresse postale et le domicile fiscal de l'actionnaire cédant (le Cédant) et du Cessionnaire.

#### **9.3.2. Cessions libres**

9.3.2.1. A condition que le Cédant adresse une Notification de Cession au Gérant au plus tard quinze (15) jours avant la date prévue pour la Cession, toute Cession d'Actions A ou B (i) par un actionnaire à une Affiliée de cet actionnaire ou (ii) par un Actionnaire B à un des Initiateurs (tel que défini dans le Règlement) et/ou au Gérant ou (iii) par un actionnaire à un fonds d'investissement géré par cet actionnaire ou par une Affiliée de cet actionnaire ou (iv) dans le cas où l'actionnaire concerné est un fonds d'investissement, (a) à sa société de gestion ou (b) à tout fonds d'investissement qui est géré ou conseillé par sa société de gestion ou qui est géré ou conseillé par la Société Mère (tel que défini dans le Règlement) de sa société de gestion (Entité Liée), sera libre.

9.3.2.2. Le Gérant aura cependant le droit d'interdire toute Cession qui engendrerait un problème réglementaire et/ou fiscal pour la Société, le Gérant ou l'un des actionnaires de la Société.

9.3.2.3. S'il y a au moins deux Cessions successives des mêmes Actions à des Affiliées ou Entités Liées, toute Cession après la première Cession ne sera libre que si le Cessionnaire proposé est une Affiliée ou une Entité Liée du Cédant dans la première Cession.

9.3.2.4. Dans tous les cas de Cession à une Affiliée ou une Entité Liée, si, à quelque moment que ce soit, le Cessionnaire concerné cesse d'être une Affiliée ou une Entité Liée du Cédant, alors le Cessionnaire devra, si le Gérant le lui demande, rétrocéder au Cédant dans les meilleurs délais toutes les Actions qui lui avaient été cédées.

#### **9.3.3. Agrément**

9.3.3.1. A l'exception des cas de cessions libres visés à l'article 9.3.2 ci-dessus, les Actions A ou B ne peuvent faire l'objet d'une Cession par leurs titulaires à toute personne, actionnaire ou non, sans l'agrément préalable du Gérant.

9.3.3.2. La décision du Gérant de donner ou non l'agrément est notifiée au Cédant. L'absence de notification d'une décision dans les quinze (15) jours suivant la date de la Notification de Cession vaut refus d'agrément. La décision n'a pas à être motivée.

9.3.3.3. Dans le cas où un Projet de Cession est agréé dans les conditions prévues ci-dessus, le Cédant qui l'a notifié doit procéder à la Cession agréée, strictement dans les termes et le délai précisé par l'agrément, ou, si aucun délai n'a été précisé, dans les soixante (60) jours suivants la date de la notification de l'agrément. Si le Cédant ne réalise pas la Cession dans ce délai, il devra alors à nouveau, préalablement à toute Cession d'Actions A et B, se conformer aux dispositions des présents Statuts.

9.3.3.4. Si le Cédant ne peut réaliser, dans ce délai, la Cession projetée et agréée dans les conditions prévues ci-dessus, alors ni la Société ni l'un quelconque des actionnaires ne sera tenu de racheter les Actions concernées, ni de dédommager le Cédant de quelque manière que ce soit, ni, en ce qui concerne le Gérant, de donner son agrément à tout autre Projet de Cession notifié par le Cédant ultérieurement.

#### 9.3.4. Indemnisation

Chaque Cédant consent à payer toutes les dépenses, y compris les frais d'avocat, encourues par la Société ou le Gérant en relation avec la Cession de ses Actions, sauf si le Cessionnaire accepte de supporter de telles dépenses. Le Gérant pourra également percevoir une rémunération du Cédant, négociée d'un commun accord, si ce dernier requiert son assistance pour rechercher un Cessionnaire pour ses Actions.

#### 9.3.5. Divers

9.3.5.1. Nonobstant toute disposition contraire contenue dans les présents Statuts, le Cessionnaire qui projette d'acquiescer des Actions A ou B n'aura le droit de devenir un actionnaire que si:

(i) le Cessionnaire a signé les documents exigés par le Gérant afin de reconnaître l'engagement du Cessionnaire de répondre à tout appel de capital dans les limites du montant de l'engagement du Cédant que le Gérant reste en droit d'appeler conformément au Bulletin de Souscription signé par le Cédant (l'Engagement Non Appelé) ainsi que tous les autres documents raisonnablement exigés par le Gérant pour établir l'accord du Cessionnaire d'être lié par toutes les dispositions des présents Statuts, et tous autres documents raisonnablement requis par le Gérant en vue d'admettre le Cessionnaire en tant qu'actionnaire de la Société, notamment avoir accepté par écrit de reprendre toutes les obligations du Cédant à l'égard de la Société,

(ii) le Cessionnaire est Investisseur Averti au sens de l'article 2 de la Loi SICAR,

(iii) le Cédant ou le Cessionnaire a payé à la Société ou au Gérant toutes les dépenses visées à l'article 9.3.4

9.3.5.2. L'Agent de Transfert et du Registre est en droit de refuser d'enregistrer le Cessionnaire en tant qu'actionnaire dans le Registre aussi longtemps que les conditions énumérées ci-dessus ne sont pas respectées.

9.3.5.3. Toute Cession d'Actions A ou B est inscrite dans le Registre; cette inscription est signée par le Gérant ou par toute(s) autre(s) personne(s) désignée(s) à cet effet par le Gérant.

### **Art. 10. Emission des Actions.**

10.1. A compter du Jour de Constitution, il sera proposé aux actionnaires nouveaux ou existants de souscrire des Actions A dans les conditions, selon les modalités et aux dates et/ou périodes fixées par le Règlement. Le paiement du prix de souscription des Actions A devra être effectué selon les conditions, les modalités et aux dates indiquées dans le Règlement et le Bulletin de Souscription signé par l'actionnaire concerné.

10.2. Les modalités de souscription, d'émission et de libération des Actions B obéiront aux dispositions prévues dans le Règlement.

10.3. La Société pourra émettre, dans les conditions et selon les modalités fixées le cas échéant dans le Règlement, une ou des Action(s) C supplémentaire(s) dont la souscription sera réservée à l'actuel Gérant en tant qu'associé gérant commandité de la Société.

10.4. La Société peut accepter d'émettre des Actions en contrepartie d'un apport en nature de valeurs ou tous autres actifs en observant les conditions édictées par la loi luxembourgeoise, notamment l'obligation de produire un rapport d'évaluation du réviseur d'entreprises de la Société, et à condition que ces valeurs ou autres actifs soient conformes aux objectifs et stratégie d'investissement de la Société.

### **Art. 11. Rachat des Actions.**

11.1. La Société est de type fermé, et par conséquent les demandes unilatérales de rachat des Actions par les actionnaires ne peuvent pas être acceptées.

11.2. Les Actions sont rachetées de manière forcée par la Société si un actionnaire cesse d'être, ou se trouve ne pas être, un Investisseur Averti au sens de la Loi SICAR. Dans ce cas, le rachat forcé a lieu selon les conditions et modalités prévues dans le Règlement.

11.3. La Société peut également procéder au rachat d'Actions en cas de défaut de paiement par un actionnaire dans les conditions prévues à l'article 13 des présents Statuts.

11.4. Le Gérant est autorisé à annuler les Actions rachetées.

11.5. La Société aura le droit, si le Gérant le décide, de satisfaire au paiement du prix de rachat à chaque actionnaire y consentant par l'attribution en nature à l'actionnaire d'investissements provenant de la masse des avoirs de la Société d'une valeur égale à la valeur des Actions à racheter. La nature et le type d'avoirs à transférer en pareil cas seront déterminés sur une base équitable et raisonnable sans porter préjudice aux intérêts des autres actionnaires de la Société et l'évaluation dont il sera fait usage devra être confirmée par un rapport spécial du réviseur de la Société.

**Art. 12. Conversion des Actions.** Les conversions d'Actions d'une Classe en Actions d'une autre Classe ne sont pas autorisées.

**Art. 13. Retard et Défaut de Paiement.** Pour le cas où un Actionnaire A ou un Actionnaire B (l'Actionnaire Défaillant) ne s'acquitterait pas, en tout ou partie, d'un versement correspondant à un appel de capitaux, tel que prévu dans le Bulletin de Souscription qu'il aura signé, à la date à laquelle il doit être versé (la Date d'Exigibilité), le Gérant enverra une mise en demeure (la Mise en Demeure) à l'Actionnaire Défaillant et pourra procéder de la façon suivante:

(i) Sous réserve des dispositions du paragraphe iii ci-dessous, l'Actionnaire Défaillant (a) ne recevra aucune distribution de quelque sorte que ce soit jusqu'à la date à laquelle la Société a cédé ou distribué tous ses actifs et peut effectuer une dernière distribution de tous les actifs restants aux actionnaires et (b) ne sera pas autorisé à participer à un quelconque vote des actionnaires. S'il est membre du Comité Consultatif (tel que défini dans le Règlement) de la Société, il sera automatiquement suspendu de ses fonctions en cette qualité.

(ii) De plus, tout retard dans le versement des sommes dues au titre de tout appel de fonds, tel que prévu dans le Bulletin de Souscription qu'il aura signé, entraînera le paiement d'intérêts (les Intérêts de Retard) au profit de la Société, de plein droit et sans qu'il soit nécessaire de procéder à une formalité quelconque, calculés prorata temporis sur la base du taux USD LIBOR trois (3) mois (établi à la Date d'Exigibilité) majoré de 5% l'an, calculé sur une base de 360 jours et appliqué aux sommes dues par l'Actionnaire Défaillant à compter de la Date d'Exigibilité et jusqu'à ce que le paiement ait été reçu par la Société, sans préjudice de toute action que la Société pourra exercer contre l'Actionnaire Défaillant, et de la faculté pour la Société d'exercer les droits décrits au paragraphe (iv) ci-dessous.

(iii) En cas de régularisation de sa situation dans un délai de vingt (20) jours ouvrables à compter de la date d'envoi de la Mise en Demeure, et donc de versement du capital et des Intérêts de Retard, l'Actionnaire Défaillant recouvrera son droit (a) de recevoir les distributions effectuées, y compris les distributions intervenues entre la Date d'Exigibilité et la date de régularisation et (b) de participer aux votes des actionnaires. S'il a été suspendu du Comité Consultatif, il pourra être invité à reprendre son siège.

(iv) A défaut de régularisation dans un délai de vingt (20) jours ouvrables à compter de la date d'envoi de la Mise en Demeure, le Gérant pourra, à sa seule discrétion, exercer une ou plusieurs des options suivantes:

(a) les Actions A et/ou B détenues par l'Actionnaire Défaillant (la Participation de l'Actionnaire Défaillant) pourront être cédées en tout ou partie à un ou plusieurs autres actionnaires et/ou à un ou plusieurs tiers.

Le(s) Cessionnaire(s) pourra(ont) être désigné(s) par l'Actionnaire Défaillant dans les vingt (20) jours ouvrables à compter de la Date d'Exigibilité, étant précisé que cette période pourra être prolongée par le Gérant. Tout projet de cession devra respecter les dispositions de l'article 9, notamment en ce qui concerne l'agrément préalable du Gérant. Si l'Actionnaire Défaillant et le(s) Cessionnaire(s) désigné(s) conviennent d'un prix, la Participation de l'Actionnaire Défaillant sera cédée au prix convenu.

Si (1) l'Actionnaire Défaillant et le(s) Cessionnaire(s) désigné(s) ne s'accordent pas sur un prix, (2) l'Actionnaire Défaillant n'a pas désigné de Cessionnaire(s) dans le délai requis, (3) conformément à l'article 9, le Gérant n'a pas agréé la Cession au(x) Cessionnaire(s) désigné(s) par l'Actionnaire Défaillant, ou (iv) tout ou partie de la Participation de l'Actionnaire Défaillant n'est pas cédée pour toute autre raison, le Gérant pourra procéder à sa discrétion comme il est prévu aux paragraphes (b) ou (c) ci-après.

Sur le produit net de la cession des Actions, le Gérant prélèvera d'abord les sommes qui sont dues à la Société au titre des fonds appelés et des Intérêts de Retard encourus jusqu'à la date de Cession. Le Gérant prélèvera ensuite pour son propre compte, le compte de la Société, des autres actionnaires et du Dépositaire (tel que défini dans le Règlement), un montant égal à tous les frais encourus ou dommages subis par eux à la suite du non-paiement des fonds appelés par l'Actionnaire Défaillant. L'Actionnaire Défaillant percevra le solde, le cas échéant.

En cas de cession, l'inscription correspondante de l'Actionnaire Défaillant sera automatiquement rayée du Registre. L'(les) acquéreur(s) désigné(s) ne deviendra(ont) propriétaire(s) des titres qu'après avoir rempli les conditions visées à l'article 9.

(b) Si le Gérant décide de ne pas procéder conformément au paragraphe (a) ci-dessus ou si tout ou partie de la Participation de l'Actionnaire Défaillant n'est pas cédée dans les conditions décrites au paragraphe (a) ci-dessus, le Gérant pourra, à sa seule discrétion, décider le rachat par la Société de tout ou partie de la Participation de l'Actionnaire Défaillant.

Les Actions A et/ou B seront rachetées par la Société à un prix forfaitaire (le Prix de Rachat) égal à 50% du plus faible des deux montants suivants: (1) les montants libérés par l'Actionnaire Défaillant au titre des Actions A et/ou des Actions B, ou (2) la Valeur Nette d'Inventaire (tel que défini dans le Règlement) des Actions A et/ou B rachetées.

Le Prix de Rachat sera payé après que la Société aura intégralement versé aux autres actionnaires une somme correspondant au montant libéré au titre des Actions A et B qu'ils détiennent.



Sur ce Prix de Rachat, le Gérant pourra prélever les Intérêts de Retard encourus jusqu'à la date de rachat ainsi que, pour son propre compte, le compte de la Société, des autres actionnaires et du Dépositaire, un montant égal à tous les frais encourus ou dommages subis par eux à la suite du non-paiement des fonds appelés par l'Actionnaire Défaillant. L'Actionnaire Défaillant percevra le solde, le cas échéant.

#### **Art. 14. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire.**

14.1. La Valeur Nette d'Inventaire de chaque Classe d'Actions sera déterminée, sous la responsabilité du Gérant, dans la devise de référence de la Société (telle que spécifiée dans le Règlement), lors de chaque Jour d'Évaluation (tel que défini dans le Règlement) conformément au Règlement.

14.2. La Société calculera la Valeur Nette d'Inventaire par Classe d'Actions comme suit:

Chaque Classe d'Actions prend part dans la Société en fonction du portefeuille et des droits aux distributions attribuables à chacune des Classes d'Actions.

La valeur de l'ensemble du portefeuille et des droits aux distributions attribués à une Classe d'Actions particulière au Jour d'Évaluation donné, diminuée des engagements relatifs à cette Classe d'Actions particulière, existants ce Jour d'Évaluation, représente la Valeur Nette d'Inventaire totale attribuable à cette Classe d'Actions au Jour d'Évaluation concerné.

La Valeur Nette d'Inventaire par Action de cette Classe d'Actions au Jour d'Évaluation est égale à la Valeur Nette d'Inventaire totale de cette Classe d'Actions au Jour d'Évaluation concerné divisée par le nombre total d'Actions de ladite Classe en circulation à ce Jour d'Évaluation. La Valeur Nette d'Inventaire par Action sera émise avec trois décimales.

14.3. La valeur des actifs nets de la Société est égale à la différence entre la valeur de ses actifs bruts et ses engagements. Les actifs de la Société sont évalués sur base de leur valeur probable de réalisation estimée de bonne foi.

14.4. L'évaluation de la Société est déterminée selon les critères correspondants aux indications de valorisation contenues dans les recommandations en matière d'évaluation à l'usage du capital-investissement et du capital risque publiées par l'Association Française des Investisseurs en Capital (l'AFIC), la British Venture Capital Association (la BVCA) et la European Private Equity and Venture Capital Association (l'EVCA) et dans le respect de la réglementation comptable en vigueur au Jour d'Évaluation. En cas de divergence entre les recommandations de l'AFIC, BVCA et EVCA, les recommandations de l'AFIC prévaudront.

14.5. Lorsqu'il est recouru à des opérations de couverture de risque (de type hedging), la méthode d'évaluation retenue est basée sur la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi. Les valeurs exprimées en une autre devise que la devise d'expression de la Société seront converties aux taux de change en vigueur à Luxembourg au Jour d'Évaluation concerné.

14.6. La Valeur Nette d'Inventaire par Classe d'Actions à chaque Jour d'Évaluation sera communiquée aux actionnaires au plus tard dans les cent vingt (120) jours suivant le Jour d'Évaluation concerné.

#### **Art. 15. Suspension du Calcul de la Valeur Nette d'inventaire.**

15.1. Le Gérant peut suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire lorsque:

(i) il existe une situation d'urgence par suite de laquelle il est impossible pour la Société de disposer ou d'évaluer une partie substantielle de ses avoirs;

(ii) lorsque les moyens de communication ou de calcul, qui sont normalement employés pour déterminer le prix ou la valeur des investissements ou le cours de bourse ou sur un autre marché, sont hors service;

(iii) pendant toute période durant laquelle l'une des principales bourses de valeurs ou autres marchés, sur lesquels une partie substantielle des investissements de la Société est cotée ou négociée, est fermé pour une raison autre que les congés normaux, ou pendant toute période durant laquelle les transactions y sont restreintes ou suspendues.

15.2. Tout Associé ayant demandé la Valeur Nette d'Inventaire sera informé d'une telle suspension, si selon le Gérant, la suspension excèdera huit (8) jours.

#### **Art. 16. Le Gérant.**

16.1. La Société sera gérée par Crédit Agricole Private Equity Luxembourg en tant qu'associé gérant commandité, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Luxembourg.

16.2. Le Gérant ne peut être révoqué de sa qualité de gérant de la Société, sauf disposition expresse de la Loi ou de ces Statuts que dans les cas de faute grave ou négligence grave, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires réunie conformément aux conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts. L'assemblée générale des actionnaires nommera un gérant en remplacement du Gérant de la Société (le Gérant Remplaçant) agréé par la CSSF.

16.3. En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions de gérant de la Société, la Société ne sera pas automatiquement dissoute ni mise en liquidation, à condition qu'un administrateur, qui n'est pas nécessairement Associé, soit désigné afin d'exécuter les actes urgents ou de simple administration, jusqu'à ce qu'une assemblée générale des actionnaires, convoquée par cet administrateur, se tienne dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires nommeront un Gérant Remplaçant, conformément aux conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts. L'absence d'une telle nomination dans les délais susvisés entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

16.4. Toute décision de révocation du Gérant ou de nomination d'un Gérant Remplaçant n'est pas soumise à l'approbation du Gérant. Le Gérant ne prend pas part au vote à l'assemblée générale des actionnaires décidant de sa révocation. Les Actions du Gérant seront rachetées à la valeur nominale et peuvent être annulées dans les conditions prévues par la Loi.

**Art. 17. Pouvoirs du Gérant.** Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus octroyés par la Loi pour effectuer, dans l'intérêt exclusif de la Société, tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet de la Société, y compris:

- (i) élaborer les politiques et stratégies d'investissement de la Société;
- (ii) examiner, sélectionner, négocier, structurer, acquérir, investir dans, détenir, gager, échanger, transférer et vendre ou liquider de toute autre manière un investissement dans un actif du portefeuille de la Société (un Investissement);
- (iii) contrôler la performance de chaque Investissement, exercer tous les droits, pouvoirs, privilèges et autres droits liés à la propriété ou possession concernant les Investissements et mener toute action, y compris des mesures décisives liées aux actions et aux autres titres de propriété émis par ces actifs du portefeuille de la Société, que le Gérant peut estimer nécessaire ou recommandée, à sa seule et absolue discrétion;
- (iv) constituer des filiales nécessaires à, en rapport avec, ou accessoires à la Société l'accomplissement des objectifs et de l'objet de la Société;
- (v) à sa seule et absolue discrétion, établir le cas échéant un ou plusieurs véhicules d'investissement (y compris sous forme de société) afin de permettre à certains types d'investisseurs d'investir avec la Société de manière parallèle et par le biais d'autres véhicules;
- (vi) engager toute sorte d'activités et conclure, exécuter et accomplir des contrats de toute sorte nécessaires à, en rapport avec, ou accessoires à l'accomplissement de l'objet de la Société, y compris, sans limitation, les contrats de souscription ou avenants conclus avec les actionnaires ainsi que tout contrat de prêt ou contrat équivalent avec un établissement ou autre nécessaires à, en rapport avec, ou accessoires à la Société l'accomplissement des objectifs et de l'objet de la Société;
- (vii) sauf restriction expressément prévue par les présent Statuts, agir seul pour exécuter, signer, viser et délivrer au nom et pour compte de la Société tous les contrats, certificats, actes ou autres documents nécessaires en vue de réaliser les objectifs et l'objet de la Société;
- (viii) ouvrir, tenir et fermer les comptes bancaires et établir des chèques ou autres ordres pour le paiement en espèces et ouvrir, tenir et fermer les comptes de courtage, de fonds monétaire et tout autre compte similaire de la Société;
- (ix) employer, engager et licencier (avec ou sans motif), au nom de la Société, toute personne, y compris une Affiliée d'un Associé, pour exécuter des services ou fournir des biens à la Société;
- (x) employer, pour des paiements et dépenses courants et habituels, les services de consultants, brokers, avocats, comptables et de tous autres agents pour la Société, tel qu'il sera jugé nécessaire ou conseillé, et autoriser chacun de ces agents à agir pour et au nom de la Société;
- (xi) contracter des polices d'assurances au nom de la Société, y compris pour couvrir la responsabilité des gérants, administrateurs et fondés de pouvoir, et d'autres responsabilités;
- (xii) payer tous les frais et dépenses de la Société et du Gérant conformément au Règlement;
- (xiii) décider que la Société procède à un emprunt quelle que soit sa forme juridique dans le cadre de sa politique d'investissement ou bien de manière provisoire en attendant de recevoir les apports de capital de la part des actionnaires de la Société dans les conditions prévues par le Règlement; et
- (xiv) décider de l'émission d'obligations, de produits d'endettement, de rachat d'Actions.

**Art. 18. Actes effectués par le Gérant.**

18.1. Sauf restriction expressément prévue par les dispositions des présents Statuts, le Gérant est expressément autorisé à agir seul pour exécuter, signer, viser et délivrer au nom et pour compte de la Société tous les contrats, certificats, actes ou autres documents nécessaires en vue d'exécuter les objectifs et l'objet de la Société.

18.2. Le Gérant, à sa discrétion, peut réaliser, mettre fin à ou approuver toute modification ou changement de tout contrat de prestation de services ou de délégation de gestion.

18.3. La documentation, les analyses, données, informations reçues ou présentées par le Gérant concernant la gestion de la Société deviennent la propriété du Gérant.

**Art. 19. Représentation de la Société.**

19.1. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du Gérant ou de toute(s) personnes auxquelles le Gérant aura valablement consenti un pouvoir de signature.

19.2. Toute décision de l'assemblée générale des actionnaires créant des droits ou obligations de la Société vis-à-vis des tiers doit être approuvée par le Gérant.

**Art. 20. Indemnisation.** La Société indemniserà le Gérant, tout conseiller en investissements et leurs actionnaires, mandataires sociaux, administrateurs, fondés de pouvoir, et employés contre les actions, responsabilités, dommages, coûts et frais, y inclus les frais juridiques, supportés par eux en raison de leurs activités pour le compte de et/ou de leurs



fonctions auprès de la Société, du Gérant ou des autres actionnaires de la Société, ou de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancière et pour laquelle il n'est pas prévu d'indemnisation pour autant que cette indemnité ne s'applique pas en cas de fraude, de faute lourde ou d'infraction pénale. Les droits à indemnisation mentionnés ci-dessus n'excluent pas d'autres droits auxquels les personnes concernées peuvent prétendre.

#### **Art. 21. Assemblée Générale des actionnaires.**

21.1. L'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés. Elle a les pouvoirs expressément prévus par la Loi ou par les présents Statuts, à condition que toute décision, pour être valablement adoptée, soit approuvée par le Gérant.

21.2. Les assemblées générales des actionnaires de la Société sont convoquées par le Gérant. Elles peuvent l'être également à la demande d'actionnaires représentant un cinquième (1/5) au moins du capital social de la Société.

21.3. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit le deuxième mardi du mois de mai à 12 heures, au siège social de la Société à Luxembourg ou dans tout autre lieu à Luxembourg tel qu'indiqué dans l'avis de convocation. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit le jour ouvrable précédent à Luxembourg.

21.4. D'autres assemblées générales des actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

21.5. Chaque Action donne droit à une voix conformément à la Loi et aux présents Statuts. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par un mandataire, qui n'a pas besoin d'être Associé et qui peut être le Gérant de la Société, en lui conférant un pouvoir écrit.

**Art. 22. Exercice Social.** L'exercice social (F «Exercice Social») de la Société commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 23. Rapport Annuel.** La Société publie un rapport annuel dans les six (6) mois de la fin de chaque Exercice Social ainsi que, le cas échéant, des rapports intermédiaires selon les conditions et modalités prévues dans le Règlement.

**Art. 24. Réviseur d'entreprises.** Les informations en matière de comptabilité contenues dans le rapport annuel de la Société doivent être contrôlées par un réviseur d'entreprises agréé conformément à l'article 27 de la Loi SICAR. Le réviseur d'entreprises sera nommé par le Gérant, qui déterminera sa rémunération et la durée de sa mission. Le réviseur d'entreprises devra s'acquitter de toutes les obligations prescrites par la Loi SICAR.

**Art. 25. Distributions.** Le droit aux dividendes ou distribution et le droit au remboursement de capital concernant chaque Classe d'Actions, ainsi que l'attribution d'acomptes sur dividendes, sont déterminés par le Gérant conformément aux dispositions du Règlement. Aucune distribution de dividendes ne peut être faite, si suite à cette distribution, le capital de la Société devenait inférieur au capital minimum prévu par la Loi SICAR.

#### **Art. 26. Dissolution - Liquidation.**

26.1. Le Gérant procédera à la dissolution de la Société à l'expiration de la durée de la Société. Le Gérant pourra également à sa propre initiative dissoudre la Société à toute date antérieure, sous réserve d'obtenir l'accord de l'assemblée générale des actionnaires conformément aux conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts et d'en avertir préalablement le Dépositaire. En outre, la dissolution de la Société interviendra, sauf disposition expresse de la Loi et la Loi SICAR, dans tous les autres cas visés dans le Règlement et selon les conditions et modalités prévus dans le Règlement.

26.2. La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés, par l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la Loi et la Loi SICAR. L'assemblée des actionnaires déterminera également leur rémunération et pouvoirs.

**Art. 27. Perte du statut de SICAR.** En cas de retrait par la Commission de surveillance du secteur financier de son agrément à la Société, le Gérant de la Société pourra soit décider de prendre toutes les mesures nécessaires pour que la Société se conforme aux dispositions de la Loi, soit décider de liquider la Société dans les conditions énoncées à l'article 26.

Dans l'hypothèse où le Gérant déciderait de continuer la Société sans que celle-ci n'ait plus le statut de SICAR, l'assemblée générale des actionnaires devra délibérer conformément aux conditions requises par l'article 28.2 des présents Statuts.

En cas de décision du Gérant de l'abandon par la Société du statut de SICAR, l'accord unanime des actionnaires devra être obtenu.

#### **Art. 28. Modification des Statuts.**

28.1. Tout projet de modification des présents Statuts est adressé par le Gérant aux actionnaires avec l'avis de convocation à la réunion de l'assemblée des actionnaires décidant de la modification statutaire. La correspondance comprend un exposé de la modification projetée et un projet de Statuts mis à jour.

28.2. L'assemblée générale des actionnaires ne délibère valablement sur une modification statutaire que si au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital de la Société est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

28.3. Lorsque la modification est de nature à modifier les droits des Actionnaires A et/ou B, la délibération, doit, pour être valable, réunir dans chaque catégorie les conditions de présence et de majorité prévues à l'article 28.2.

28.4. Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires.

#### **Art. 29. Dépositaire.**

29.1. La Société conclura un contrat de banque dépositaire avec un Dépositaire, qui répondra aux exigences de la Loi SICAR. La garde de tous les actifs de la Société sera confiée au Dépositaire qui assumera vis-à-vis de la Société et ses actionnaires les obligations et responsabilités prescrites par la Loi SICAR.

29.2. En cas de démission du Dépositaire, le Gérant désignera, dans un délai de deux (2) mois à compter de la date effective de cette démission, un successeur qui agira comme dépositaire en remplacement du Dépositaire démissionnaire. Le Gérant ne pourra mettre fin au mandat du Dépositaire, qu'à la condition que et jusqu'à ce qu'il désigne un dépositaire successeur pour agir à la place du Dépositaire et que ce dépositaire successeur ait été agréé par la CSSF.

29.3. Les obligations du Dépositaire cesseront dans les cas suivants:

(i) en cas de retrait du Dépositaire intervenu de sa propre initiative ou celle de la Société et sous réserve de son remplacement dans les conditions spécifiées à l'article 29.2 ci-dessus;

(ii) lorsque la Société ou le Dépositaire a été déclaré en faillite, admis au bénéfice du concordat, du sursis de paiement, de la gestion contrôlée ou d'une mesure analogue ou mis en liquidation;

(iii) lorsque la CSSF retire son agrément à la Société ou au Dépositaire; et

(iv) dans tous les autres cas prévus par la Loi SICAR.

**Art. 30. Loi Applicable.** Toutes les matières non régies par les présents Statuts seront soumises aux dispositions de la Loi et de la Loi SICAR, telles que ces lois ont été ou seront modifiées en temps opportun.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Lecointe, L. Mersch, D. Louis, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 juillet 2008. Relation: LAC/2008/31970. - Reçu mille deux cent cinquante euros (1.250 €).

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008105306/212/581.

(080121977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2008.

---

#### **HCA Switzerland GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.083.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 31 juillet 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008102206/239/12.

(080117824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

---

#### **HCA Switzerland GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.083.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

102073

Belvaux, le 31 juillet 2008.  
Jean-Joseph WAGNER  
Notaire

Référence de publication: 2008102207/239/12.

(080117796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

---

**Decotra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8008 Strassen, 2, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 59.627.

—  
*Convention de cession de parts*

ENTRE

Monsieur LIN JIE, gérant administratif, demeurant à L-1477 Luxembourg, 39, rue des Etats-unis  
ci-après dénommé «le cessionnaire»

et

Madame ZHOU MIN, gérante de sociétés, demeurant à L-8011 Strassen 195, route d'Arlon  
ci-après dénommée «le cédant»

il a été convenu ce qui suit:

Madame zhou min, préqualifiée

Cède et transporte par les présentes, sous les garanties de droit, cinq parts sociales qu'elle détient dans la société à responsabilité limitée DECOTRA Sàrl, société de droit luxembourgeois constituée en data du 5 juin 1997 inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 59627

À Monsieur LIN JIE, préqualifié, ce acceptant

Le cessionnaire sera propriétaire à compter de ce jour des parts sociales lui cédées et il aura droit aux revenus et bénéfices dont ces parts sociales seront productives à compter de ce jour et il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales présentement cédées

La présente cession de parts a été consentie et acceptée de part et d'autre et ce moyennant un prix global de 1.00euro que le cédant déclare avoir reçu ,ce dont quittance

Fait à Strassen, le 12.08.2008.

Monsieur LIN JIE

*Le cessionnaire*

Référence de publication: 2008105555/2553/30.

Enregistré à Diekirch, le 14 août 2008, réf. DSO-CT00169. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080122157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2008.

---

**Steffen Salaisons S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8410 Steinfort, 8, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 81.788.

—  
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/08/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008102208/619/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT02842. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

---

**Great Leisure Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 139.184.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 août 2008.  
Jean-Joseph WAGNER  
Notaire

Référence de publication: 2008102209/239/12.

(080117333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

---

**Carrelages Jean Feitler S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3850 Schifflange, 2, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 87.837.

---

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/08/08.

Signature.

Référence de publication: 2008102210/619/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT02877. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

---

**Zimmer Investment Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 101.984.

---

Constituée par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 15 juillet 2004, acte publié au Mémorial C no 992 du 6 octobre 2004, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire alors de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg) et maintenant à Belvaux (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 19 mai 2008, acte non encore publié au Mémorial C.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Zimmer Investment Luxembourg S.à r.l.*

Carl Speecke / Ruth Salvisberg

Référence de publication: 2008103267/7607/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2008, réf. LSO-CT06300. - Reçu 103,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080119434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

---

**Garage Weis-Schon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5366 Munsbach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 23.227.

---

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/08/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008102212/619/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT02822. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

---

**Hostellerie de Weiswampach S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 24, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 98.316.

---

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société *HOSTELLERIE DE WEISWAMPACH SARL*

Signature

Référence de publication: 2008102213/557/13.

Enregistré à Diekirch, le 6 août 2008, réf. DSO-CT00050. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080117484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

**Baypower S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 80.041.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 23 juillet 2008*

1. Le siège social a été transféré de L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

2. Monsieur John MALARKEY a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec pouvoir de signature A.

3. Monsieur Michaël REARDON a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec pouvoir de signature A.

4. Monsieur Gary ZIEROTH a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec pouvoir de signature A.

5. La société anonyme LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec pouvoir de signature B.

6. Le nombre des gérants a été diminué de 6 (six) à 4 (quatre).

7. Monsieur Gérard BIRCHEN, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant de la Société avec pouvoir de signature B pour une durée indéterminée.

8. Monsieur Sinan SAR, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 juin 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant de la Société avec pouvoir de signature B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 30/07/2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *BAYPOWER S.à r.l.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008103568/29/29.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT03968. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080119481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

**IMMOBILIERE Henri WEISS s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9806 Hosingen, 34, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 96.842.

—  
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société *IMMOBILIERE HENRI WEISS SARL*

Signature

Référence de publication: 2008102214/557/13.

Enregistré à Diekirch, le 6 août 2008, réf. DSO-CT00048. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080117482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

**Sireo Immobilienfonds No. 4 Paris IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Geosite S Sàrl).**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 127.718.

—  
In the year two thousand and eight, on the eleventh day of the month of July.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"Sireo Immobilienfonds No. 4 SICAV", a société d'investissement à capital variable, duly incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 4A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, and registered with the Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 100.893,

represented by Maître Carole WINANDY, lawyer, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 11th July 2008 (the "Proxy holder"), being the sole unitholder of "Geosite S S.à r.l.", (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 4A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 127.718, incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 27th April 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1312 on 29th June 2007.

The articles of incorporation of the Company were amended for the last time by a notarial deed enacted on 27th August 2007 published in the Mémorial number 2400 on 24th October 2007.

The Proxy holder declared and requested the notary to record that:

I. The sole unitholder holds all five hundred (500) class A units and all the (500) class B units in issue in the Company, so that the decisions can validly be taken by him on the items on the agenda.

II. That the items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. Change of the corporate name of the Company from currently "Geosite S S.à r.l." to "Sireo Immobilienfonds No.4 Paris IV S.à r.l."

2. Amendment of the corporate object of the Company as follows:

"The Company's object is to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may further use its funds for the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as for any other operations relating to real estate. In particular, the Company may have direct or indirect shareholdings in companies and participations in limited partnerships or other legal entities in whatever form and based in Luxembourg or abroad, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate, including real estate located abroad.

The Company may also enter into the following transactions:

to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;

to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect unitholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies" and each as a "Connected Company").

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any directors or officers of the Company, or any of the Connected Companies and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above."

3. Amendment and restatement of the articles of incorporation of the Company as follows:

### **"Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Corporate Name.** Hereby is formed under the name of "Sireo Immobilienfonds No. 4 Paris IV S. à r.l." a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").



**Art. 2. Registered Office.** The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. The board of managers is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its unitholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles. Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 3. Corporate Objectives.** The Company's object is to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may further use its funds for the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as for any other operations relating to real estate. In particular, the Company may have direct or indirect shareholdings in companies and participations in limited partnerships or other legal entities in whatever form and based in Luxembourg or abroad, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate, including real estate located abroad.

The Company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;
- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect unitholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies" and each as a "Connected Company").

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any directors or officers of the Company, or any of the Connected Companies and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law; it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above.

**Art. 4. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited period.

## Chapter II. Capital - Units

**Art. 5. Corporate Capital.** The unit capital is fixed at twenty-five thousand Euro (EUR 25,000) represented by five hundred (500) class A corporate units and five hundred (500) class B corporate units with a par value of twenty five Euro (EUR 25) each.

**Art. 6. Capital Amendment.** The capital may be changed at any time by a decision of the single unitholder (where there is only one unitholder) or by a decision of the unitholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

**Art. 7. Distribution Right of Units.** Each unit entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

**Art. 8. Units Indivisibility.** Towards the Company, the Company's units are indivisible, since only one owner is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 9. Transfer of Units.** In case of a single unitholder, the Company's units held by the single unitholder are freely transferable.

In the case of plurality of unitholders, the units held by each unitholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.



Each unitholder agrees that it will not pledge or grant a security interest in any of units without the prior consent of the majority of the unitholders owning at least three-quarter of the Company's unit capital.

### Chapter III. Management

**Art. 10. Management.** A board of managers composed of at least three members manages the Company. The managers need not to be unitholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of unitholders holding a majority of votes.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy. One manager may represent more than one manager provided that at all time there are at least two managers present in person or by any other means.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

Written resolutions of the board of managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the members of the board of managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by mail, fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the board of managers' meetings, physically held.

Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

**Art. 11. Powers of the manager.** In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of unitholders fall within the competence of the board of managers. The board of managers, may, in particular, enter into investment advisory agreements and administration agreements such as e.g. real estate agent or property management agreements.

**Art. 12. Representation of the Company.** The Company shall be bound by the sole signature of any member of the board of managers.

**Art. 13. Sub-Delegation and agent of the manager.** Any members of the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

Any members of the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

**Art. 14. Remuneration of the manager.** The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 15. Liabilities of the manager.** The members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

### Chapter IV. General meeting of Unitholders

**Art. 16. Powers of the General Meeting of Unitholders.** The single unitholder assumes all powers conferred to the general unitholders' meeting.

In case of a plurality of unitholders, each unitholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of units, which he owns. Each unitholder has voting rights commensurate with his unitholding.

A unitholder may act at any general meeting of unitholders by appointing (or, if the unitholder is a legal entity, its legal representative(s)) in writing or by telefax, cable, telegram, telex, email as his proxy another person who need not be a unitholder himself.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by unitholders owning more than half of the unit capital. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the unitholders owning at least three-quarter of the Company's unit capital, subject to the provisions of the Law.

### Chapter V. Business year - Balance sheet

**Art. 17. Business Year.** The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each unitholder shall have the right to inspect the books and records of the Company, the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 18. Allocation and Distribution of the Profits.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per

cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital.

The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to his/their unitholding in the Company.

#### Chapter VI. Dissolution - Liquidation

**Art. 19. Causes of Dissolution.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension, of civil rights, insolvency, or bankruptcy of the single unitholder or of one of the unitholders.

**Art. 20. Liquidation.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, unitholders or not, appointed by the unitholders who shall determine their powers and remuneration.

A sole unitholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

#### Chapter VII. Applicable Law

**Art. 21.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

Consequently the following resolutions have been passed:

##### *First resolution*

The sole unitholder resolved to change the corporate name of the Company from "Geosite S S.à r.l." to "Sireo Immobilienfonds No.4 Paris IV S.à r.l."

##### *Second resolution*

The sole unitholder resolved to amend the corporate object of the Company as per item 2 of the agenda.

##### *Third resolution*

The sole unitholder resolved to amend and restate the articles of incorporation of the Company as per item 3 of the agenda.

##### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at thousand six hundred euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading this deed the proxy holder signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le onze juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

a comparu:

"Sireo Immobilienfonds No.4 SICAV", une société d'investissement à capital variable, constituée conformément aux lois du Luxembourg, avec siège social au 4A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.893,

représentée par Maître Carole WINANDY, avocat, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 11 juillet 2008 (le "Mandataire"), étant l'associé unique de "Geosite S S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée avec siège social au 4A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.718, constituée par acte notarié daté du 27 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1312 le 29 juin 2007.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié reçu le 27 août 2007 publié au Mémorial numéro 2400 le 24 octobre 2007.

Le Mandataire a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'associé unique détient toutes les cinq cents (500) unités sociales de catégorie A et toutes les cinq cents (500) unités sociales de catégorie B de la Société, qu'en conséquence les décisions peuvent être valablement prises par lui sur les différents points de l'ordre du jour.

II. Que les points sur lesquels les résolutions doivent être prises sont les suivants:

1. Changement de la dénomination actuelle de la Société de "Geosite S S.à r.l." par "Sireo Immobilienfonds No.4 Paris IV S.à r.l."

2. Modification de l'objet de la Société comme suit:

"La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie entre autres de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société peut également utiliser ses fonds en vue de l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers au Grand-duché du Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes autres opérations ayant trait à l'immobilier. En particulier, la Société peut détenir directement ou indirectement des actions dans des sociétés et des participations dans des sociétés à responsabilité limitée (limited partnership) ou toutes autres entités juridiques quelle que soit leur forme et basés soit Luxembourg ou à l'étranger ayant pour objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers, y compris de biens immobiliers situés à l'étranger.

La Société pourra également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les "Sociétés Apparentées" et chacune une "Société Apparentée");

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même "groupe" que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré-décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci."

3. Modification et refonte des statuts constitutifs de la Société comme suit:

### Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Par la présente, il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Sireo Immobilienfonds No. 4 Paris IV S.à r.l." qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil de gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la Ville du siège statutaire.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant de la même manière que pour une modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie entre autres de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société peut également utiliser ses fonds en vue de l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers au Grand-duché du Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes autres opérations ayant trait à l'immobilier. En particulier, la Société peut détenir directement ou indirectement des actions dans des sociétés et des participations dans des sociétés à responsabilité limitée (limited partnership) ou toutes autres entités juridiques quelle que soit leur forme et basés soit Luxembourg ou à l'étranger ayant pour objet principal l'acquisition, le dévelop-

pement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers, y compris de biens immobiliers situés à l'étranger.

La Société pourra également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les "Sociétés Apparentées" et chacune une "Société Apparentée");

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même "groupe" que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré-décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## Chapitre II. Capital, Parts

**Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à vingt-cinq mille Euros (EUR 25.000,-), représenté par cinq cent (500) unités sociales de classe A et cinq cent (500) unités sociales de classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

**Art. 6. Modification du Capital.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

**Art. 7. Droit de Distribution des Parts.** Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 8. Indivisibilité des Parts.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 9. Transfert des parts.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Chaque associé s'engage à ne pas mettre en gage ou conférer des garanties sur les parts qu'il détient sans le consentement préalable de la majorité des associés détenant au moins trois quarts du capital social de la Société.

## Chapitre III. Gérance

**Art. 10. Gérance.** La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins trois membres. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du conseil de gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un gérant peut représenter un ou plusieurs autres gérants à condition que deux gérants au moins soient présents, en personne, ou par tout autre moyen, à la réunion du conseil de gérance.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Des résolutions du conseil de gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les membres du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de

plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du conseil de gérance physiquement tenue.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail, télégramme ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

**Art. 11. Pouvoirs du Gérant.** Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut, en particulier, conclure des contrats de conseil en investissement et des contrats d'administration, par exemple des real estate agent's agreements et des property management agreements.

**Art. 12. Représentation de la Société.** La Société est valablement engagée par la seule signature d'un des membres du conseil de gérance.

**Art. 13. Sub-délégation et Agent du Gérant.** Tout membre du conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout membre du conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

**Art. 14. Rémunération du Gérant.** Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 15. Responsabilités du Gérant .** Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

#### Chapitre IV. Assemblée générale des associés

**Art. 16. Pouvoirs de l'Assemblée Générale de l'Associé (des Associés).** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui.

Un associé est autorisé à se faire représenter à toute assemblée des associés par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être associé lui-même, pour autant que ce dernier ait été nommé à cet égard par une procuration écrite, par fax, câble, télégramme ou par e-mail.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

#### Chapitre V. Exercice social - Comptes annuels

**Art. 17. Exercice Social.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé aura le droit de prendre connaissance des livres de la Société, desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 18. Réserve Légale et Distribution du Bénéfice.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

#### Chapitre VI. Dissolution - Liquidation

**Art. 19. Causes de Dissolution.** La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son associé unique ou de l'un des associés.

**Art. 20. Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation, en prenant personnellement en charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

#### Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 21.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi."

En conséquence les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution*

L'associé unique décide de changer la dénomination actuelle de la Société "Geosite S.S.à r.l." en "Sireo Immobilienfonds No. 4 Paris IV S.à r.l."

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la Société tel que décrit au point 2 de l'ordre du jour.

*Troisième résolution*

L'associé unique décide de modifier et de procéder à la refonte des statuts constitutifs tel que décrit au point 3 de l'ordre du jour.

*Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge sont évalués à mille six cents euros.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. WINANDY, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 juillet 2008, Relation: EAC/2008/9582. — Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 08 août 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008105323/239/419.

(080121645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2008.

**Salon CLAUDE S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9530 Wiltz, 38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 94.642.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société SALON CLAUDE SARL*

Signature

Référence de publication: 2008102217/557/13.

Enregistré à Diekirch, le 6 août 2008, réf. DSO-CT00042. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080117474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

**FS Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 107.851.

Il résulte d'un transfert des 466 parts sociales détenues par Mr LUND Rasmus Hagstad que ces dites parts ont été cédées à la société FS invest S.à r.l., Grand-Rue, 9-11, L-1661 Luxembourg, avec effet au 16 mai 2008.

Par conséquent, l'actionnariat se compose désormais comme suit:

- FS Invest S.à r.l. ....	1.241 parts
- GS Capital Partners V Institutional, L.P. ....	320.280 parts
- GS Capital partners 2000, L.P. ....	774.253 parts
- MPP Invest 1 A/S ....	47.229 parts
- MPP Invest 3 A/S ....	70.387 parts
- Goldman Sachs ISS Investors, L.P. ....	268.558 parts
- Lulep AB ....	8.933 parts
- GS Capital Partners 2000 Offshore, L.P. ....	281.334 parts
- GS Capital Partners 2000 GmbH & Co Beteiligungs KG ....	32.362 parts



- GS Capital Partners 2000 Employee Fund L.P. ....	246.003 parts
- JL Rungsted Invest ApS . . . . .	1.962 parts
- Goldman Sachs Direct Investment Fund 2000 L.P. . . . .	26.763 parts
- GS Capital Partners V Fund, L.P. . . . .	932.741 parts
- GS Capital Partners V Offshore Fund, L.P. . . . .	482.462 parts
- GS Capital Partners V GmbH & Co KG . . . . .	37.030 parts
- EQT III LIMITED . . . . .	732.042 parts
- EQT IV LIMITED . . . . .	3.425.369 parts
- Sir Mackay Francis . . . . .	5.503 parts
- Gravenhorst Jeff . . . . .	58 parts
- Thomsen Peter Harder . . . . .	466 parts
- Sander Christoph Paul . . . . .	6.936 parts
- Ankerstjerne Anker Peter . . . . .	466 parts
- Parsholt Steen . . . . .	262 parts
- Mills Terence James . . . . .	466 parts
- Akerberg Magnus . . . . .	932 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour FS Invest S.à r.l.*  
Christophe Cahuzac  
Manager

Référence de publication: 2008105481/3521/41.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT03335. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080121681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2008.

---

**Selmolux s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9511 Wiltz, 81, rue Aneschbach.  
R.C.S. Luxembourg B 121.214.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société SELMOLUX SARL*  
Signature

Référence de publication: 2008102227/557/13.

Enregistré à Diekirch, le 6 août 2008, réf. DSO-CT00044. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080117497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

---

**Immo Echternach s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6562 Echternach, 117, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 108.020.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société IMMO ECHTERNACH SARL*  
Signature

Référence de publication: 2008102228/557/13.

Enregistré à Diekirch, le 6 août 2008, réf. DSO-CT00049. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080117493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

---



**Shell Finance Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 7, rue de l'Industrie.  
R.C.S. Luxembourg B 79.812.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique du 5 novembre 2007*

*Première résolution*

L'associé unique accepte la démission en sa qualité de Gérant de Monsieur Frédéric MARRET, né à Paris le 18 septembre 1961, dont l'adresse professionnelle est Shell Centre, 2 York Road, Londres SE1 7NA, Royaume-Uni, rétroactivement au 22 septembre 2007.

Tous les pouvoirs accordés précédemment à Monsieur Frédéric Marret sont supprimés à partir du 22 septembre 2007.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de nommer en qualité de Gérante et en remplacement de Monsieur Frédéric Marret, Mademoiselle Karen TOH, née le 16 août 1973 à Selangor (Malaysia) dont l'adresse professionnelle est Shell Centre, 2 York Road, Londres SE1 7NA, Royaume-Uni. Son mandat prend cours le 22 septembre 2007 et s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

*Troisième résolution*

L'associé unique décide de porter le nombre de Gérants de trois (3) à quatre (4).

*Quatrième résolution*

L'associé unique décide de nommer Madame Catharina CLABOTS, née le 18 août 1967 à Tirlemont (Belgique), dont l'adresse professionnelle est Shell Centre, 2 York Road, Londres SE1 7NA, Royaume-Uni, en qualité de Gérante à partir de ce jour et pour un terme prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

Patrick Debaere

*Président, Gérant en charge de la gestion journalière*

Référence de publication: 2008103402/1622/28.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04387. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080119885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

---

**Concept s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9635 Bavigne, 11, Doerfstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 99.428.

—  
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société CONCEPT SARL*

Signature

Référence de publication: 2008102229/557/13.

Enregistré à Diekirch, le 6 août 2008, réf. DSO-CT00046. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080117489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

---

**ENR Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.  
R.C.S. Luxembourg B 138.396.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 juillet 2008.

Paul BETTINGEN

*Notaire*

Référence de publication: 2008102231/202/12.

(080117945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

---

**Oxford Investments S.A., Société Anonyme.****Capital social: GBP 25.000,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 109.929.

—  
*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire du 15 juillet 2008*

1. Les mandats des administrateurs suivants ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale devant se tenir en 2008 en relation avec les comptes de l'exercice social prenant fin au 31 décembre 2007:

- Monsieur William Martin SMYTH dit Liam SMYTH, administrateur de société, né le 15 novembre 1950 à Kildare (Irlande), demeurant au 8 Clyde Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande;

- Madame ITA Patricia SMYTH, administrateur de société, née le 1<sup>er</sup> août 1951 à Dublin (Irlande), demeurant au 8 Clyde Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande;

- Madame Alison SMYTH, administrateur de société, née le 28 septembre 1974 à Dublin (Irlande), demeurant au 45 Donnybrook Manor, Donnybrook, Dublin 4, Irlande;

- Madame Charlotte MOLLOY, administrateur de société, née le 6 juin 1977 à Dublin (Irlande), demeurant au 9 Pavilion Gate, Glenamuck Road, Carrickmines, Dublin 18, Irlande;

- Monsieur Olivier FERRER, comptable, né le 8 mars 1969 à Orange (France), demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.

2. L'assemblée générale des actionnaires a également décidé de la nomination de HRT Révision S.A., société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège social est situé au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, en qualité de commissaire aux comptes de la Société, jusqu'à l'assemblée générale devant se tenir en 2008 en relation avec les comptes de l'exercice social prenant fin au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008103586/280/29.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008, réf. LSO-CT00518. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080120165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

---

**DLJ Mojito Luxco 2 GP, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 139.422.

—  
Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 9 juillet 2008, acte n°388 par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX

Notaire

Référence de publication: 2008102232/208/13.

(080117523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

---

**Materials Technics S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 52.042.

—  
Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 8 juillet 2008, acte n°379 par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX

Notaire

Référence de publication: 2008102233/208/13.

(080117587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

---

**Candle LuxCo 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 656.975,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.474.

1. Suite à la cession de parts intervenue en date du 20 décembre 2007 entre Kevin Gaskell et Equity Trust (Jersey) Limited, Daniel Templeman et Equity Trust (Jersey) Limited, ainsi que Daniel Templeman et Didier Breton, il résulte que:

- Equity Trust (Jersey) Limited, agissant en qualité de fiduciaire de Candle Employee Incentive Trust, immatriculé sous le numéro 57583 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Jersey, et domicilié au 28-30 The Parade, JEI IEQ St Helier, à Jersey, détient

1.938 parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 25,00

- Didier Breton, résidant 56 Chemin des Hauts Crets, 1223 Cologny en Suisse détient

14 parts sociales de catégorie C

Kevin Gaskell résidant 3 Sonnenbergstrasse, 8835 Feusisberg en Suisse détient

1.139 parts sociales de catégorie B

Daniel Templeman, résidant 20 Erlenhalde, 8832 Wollerau, en Suisse, détient

1.139 parts sociales de catégorie B

26 parts sociales de catégorie C

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*CANDLE LUXCO 2 S.à.r.l.*

Manacor (Luxembourg) S.A.

*Gérant domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2008103574/683/28.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT03667. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080119952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

---

**Aggmore Kaufmann Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 136.277.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Gérard LECUIT

*Notaire*

Référence de publication: 2008102242/220/12.

(080117980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

---

**Cobalt Waterline S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 123.830.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 1<sup>er</sup> août 2008.

BLANCHE MOUTRIER

*Notaire*

Référence de publication: 2008102243/272/12.

(080118054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

---

**Gecomad S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 47, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 49.972.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2008.

Emile SCHLESSER

Notaire

Référence de publication: 2008102246/227/12.

(080117769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

**Espace One, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.  
R.C.S. Luxembourg B 98.131.

Il résulte du transfert de parts sociales en date du 17 avril 2008 que Pallister Holdings Limited, 9, Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands a transféré 496 parts sociales à Lomold Pallets Manufacturing Ltd (BVI), Palm Grove House, P.O. Box 438 Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008103618/631/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08659. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080120249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

**Woodbridge International Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 66.196.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WOODBRIDGE INTERNATIONAL HOLDINGS S.A.

Signature

Référence de publication: 2008102255/267/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008, réf. LSO-CT00587. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

**Quinlan Private Dacia Client Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 140.878.

STATUTES

In the year two thousand eight, on the first of August.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

Quinlan Nominees Limited, a company incorporated under the laws of the Republic of Ireland, having its registered office at 8, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Ireland.

Quinlan Private Raglan Holdings S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The founders are here represented by Régis Galiotto, residing professionally at Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The before said proxies, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which it declares to incorporate.

#### **Name - registered office - object - duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

**Art. 2.** The Company's name is "Quinlan Private Dacia Client Holdings S.à r.l."

**Art. 3.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

#### **Capital - shares**

**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 25,000 (twenty-five thousand Euros) represented by 450 (four hundred and fifty) class A Shares of EUR 50 (fifty Euros) each and 50 (fifty) class B Shares of EUR 50 (fifty Euros) each.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.  
The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

### Management

**Art. 11.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of a manager of type A and a manager of type B.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that at least a majority of managers of type A and one manager of type B be present or represented.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 12.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 13.** Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopy, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

### Shareholders decisions

**Art. 14.** Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopy.

**Art. 15.** Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

#### **Financial year - balance sheet**

**Art. 16.** The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

**Art. 17.** Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 20.** Notwithstanding the provisions of the article nineteen, the general meeting of shareholders may, by the majority vote determined by the Law for payment of dividend, decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts (interim balance sheet) prepared by the board of managers and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as of the end of the last financial year, increased by carried forward profits and sums allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Any manager may require, on his sole discretion to have this interim balance sheet be reviewed by an independent auditor at the Company's expenses.

#### **Winding-up - liquidation**

**Art. 21.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

#### **Applicable law**

**Art. 22.** The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory measures*

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2008.

#### *Subscription - payment*

All the 450 class A Shares representing 90% of the capital have been entirely subscribed by Quinlan Nominees Limited, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 22,500 is as now at the disposal of the Company Quinlan Private Dacia Client Holdings S.à r.l., proof of which has been duly given to the notary.

All the 50 class B Shares representing 10% of the capital have been entirely subscribed by Quinlan Private Raglan Holdings S.à r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 2,500 is as now at the disposal of the Company Quinlan Private Dacia Client Holdings S.à r.l., proof of which has been duly given to the notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 1,800.- euro.



*General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as

- managers of type A for an undetermined duration

Mr Matthew Charles Fleming, accountant, born in Auckland, New Zealand on 14 October 1970, with professional address at 8 Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Ireland, and

Mr Ronan O'Donoghue, accountant, born in Cork, Ireland, on 5 September 1971, with professional address at 8, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Ireland, and

Mr Pierre Feltgen, lawyer, born in Luxembourg on 27 October 1966, with professional address at 12-14, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

- managers of type B for an undetermined duration

Mr Bruno Bagnouls, chartered accountant, born in Nancy, France, on 9 May 1971, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L - 1882 Luxembourg, and

Mrs Annie Frénot, chartered accountant, born in Belfort, France, on 31 October 1971 with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L - 1882 Luxembourg

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the joint signature of a manager of type A and a manager of type B.

2) The Company shall have its registered office at 7 A, rue Robert Stümper, L - 2557 Luxembourg

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le premier août.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Quinlan Nominees Limited, une "private limited company" constituée sous le droit de la République d'Irlande ayant son siège social au 8 Raglan road, Dublin 4, Ballsbridge, Irlande.

Quinlan Private Raglan Holdings S.à r.l., une société constituée sous le droit du Grand Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.

Fondateurs ici représenté par Régis Galiotto, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesdites procurations, paraphées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination - siège - objet - durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

**Art. 2.** La dénomination de la société sera "Quinlan Private Dacia Client Holdings S.à r.l."

**Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou

autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités pré décrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

#### Capital - parts sociales

**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 25,000 (vingt-cinq mille euros), représenté par 450 (quatre cent cinquante) parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de EUR 50 (cinquante Euros) chacune et par 50 (cinquante) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 50 (cinquante Euros) chacune.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

#### Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de type A et un gérant de type B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si au moins la majorité des gérants de type A et un gérant de type B sont présents ou représentés.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 12.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

**Art. 13.** Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par téléfax, cable, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

#### Décisions des associés

**Art. 14.** Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

**Art. 15.** Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

#### Exercice social - comptes annuels

**Art. 16.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 17.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 20.** Nonobstant les dispositions de l'article dix-neuf, l'assemblée générale des associés peut, à la majorité fixée par la Loi pour le paiement des dividendes, décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Tout gérant peut demander, à sa propre discrétion et aux frais de la société, la revue de l'état comptable intérimaire par un réviseur d'entreprise indépendant.

#### **Dissolution - liquidation**

**Art. 21.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

#### **Loi applicable**

**Art. 22.** Les lois mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

#### *Souscription - libération*

Les 450 (quatre cent cinquante) parts sociales de catégorie A représentant 90% du capital social ont toutes été souscrites par Quinlan Nominees Limited, prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 22,500 (vingt-deux mille cinq cents Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Les 50 (cinquante) parts sociales de catégorie B représentant 10% du capital social ont toutes été souscrites par Quinlan Private Raglan Holdings S.à r.l., prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 2,500 (deux mille cinq cents Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 1.800.- euro.

#### *Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés

- gérants de type A pour une durée indéterminée

Monsieur Matthew Charles Fleming, comptable, né en Aukland, Nouvelle Zélande le 14 octobre 1970, avec adresse professionnelle au 8 Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande,

Monsieur Ronan O'Donoghue, comptable, né à Cork, Irlande, le 5 septembre 1971, avec adresse professionnelle au 8, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande,

Monsieur Pierre Feltgen, avocat à la cour, né à Luxembourg, le 27 octobre 1966, avec adresse professionnelle au 12-14, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

- gérants de type B pour une durée indéterminée

Monsieur Bruno Bagnouls, expert comptable, né à Nancy, France, le 9 mai 1971, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et

Madame Annie Frénot, expert comptable, née à Belfort, France, le 31 Octobre 1971 avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe d'un gérant de type A et un gérant de type B.

2) Le siège social de la Société est établi au 7 A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 août 2008, Relation: LAC/2008/32817. - Reçu à 0,5 %: cent vingt-cinq euros (125 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008106727/211/407.

(080123483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

**LRI Landesbank Rheinland-Pfalz International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 10-12, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 15.585.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 30.06.2008*

...

Die Generalversammlung nimmt das Ausscheiden des VR-Vorsitzenden Dr. Friedhelm Plogmann, des stellvertretenden VR-Vorsitzenden Daniel Juncker sowie der VR-Mitglieder Hubert Sühr und Hans Otto Streuber aus dem Verwaltungsrat der LRI Landesbank Rheinland-Pfalz International S.A. zum 30.06.2008 zur Kenntnis.

Die Generalversammlungernennt mit Wirkung zum 01.07.2008 Herrn Hans Joachim Strüder, Mitglied des Vorstands der LBBW Landesbank Baden-Württemberg, bis zum 31.12.2008 zum Vorsitzenden des Verwaltungsrats.

Die Geschäftsadresse lautet: Am Hauptbahnhof 2, D-70173 Stuttgart.

Die Generalversammlungernennt per 01.07.2008 Dr. Peter Kaemmerer, Mitglied des Vorstands der LBBW Landesbank Baden-Württemberg, sowie Herrn Berthold Veil, Bereichsleiter der LBBW Landesbank Baden-Württemberg, bis zum 31.12.2008 zu Mitgliedern des Verwaltungsrats der LRI Landesbank Rheinland-Pfalz International S.A..

Die Geschäftsadresse lautet: Am Hauptbahnhof 2, D-70173 Stuttgart.

Die Generalversammlung verlängert die Mandate folgender VR-Mitglieder bis zum 31.12.2008:

- Hans Joachim Strüder, Mitglied des Vorstands der LBBW Landesbank Baden-Württemberg;
- Michael Horn \*, stellvertretender Vorstandsvorsitzender der LBBW Landesbank Baden-Württemberg;
- Alain Baustert, Managing Director der LRI Landesbank Rheinland-Pfalz International S.A.;
- Roby Haas, Managing Director der LRI Landesbank Rheinland-Pfalz International S.A.

\* stellvertretender Verwaltungsratsvorsitzender der LRI Landesbank Rheinland-Pfalz International S.A.

Luxemburg, den 30.07.2008.

Für den richtigen Auszug

R. Haas, Administrateur-Délégué, E. Winter, Conseiller Juridique

30.07.2008.

*LRI Landesbank Rheinland-Pfalz International S.A.*

*10-12, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg*

Unterschrift

Référence de publication: 2008105480/1569/34.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2008, réf. LSO-CT05000. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080121661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2008.